



## Préinscription pour l'année scolaire 2025/2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2021, il est temps de penser à son entrée à l'école pour septembre prochain.

Je vous prie de bien vouloir préinscrire votre ou vos enfants en Mairie avant **le 28 février 2025**.

Veillez, à cette occasion, vous munir du formulaire ci-dessous et de copies de :

- ✓ Votre livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile.

Dans le cas où votre enfant ne serait pas scolarisé à Saint André de Seignanx, nous vous remercions de nous en informer par mail.

Merci pour votre collaboration.

Elodie ZACCARI,  
Adjointe au Maire  
En charge des Affaires Scolaires.

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....	Prénom : .....
Sexe: féminin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/>	Sexe: féminin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/>	Sexe: féminin <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/>
Date de naissance : .....	Date de naissance : .....	Date de naissance : .....

### Représentant légal

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Prénom : .....
Autorité parentale : oui – non	Autorité parentale : oui – non
Situation familiale (1) : .....	Situation familiale (1) : .....
Adresse complète : .....	Adresse complète : .....
Téléphone du domicile : .....	Téléphone du domicile : .....
Téléphone portable : .....	Téléphone portable : .....
Téléphone du travail : .....	Téléphone du travail : .....
Courriel (2) : .....	Courriel (2) : .....

(1) Célibataire – Marié(e) – Veuf(ve) – Divorcé(e) – Concubin(e) – Pacsé(e)

(2) **IMPORTANT : L'adresse mail permet de communiquer les informations importantes et urgentes concernant l'école, le périscolaire (garderie et cantine) et l'extrascolaire (centre de loisirs)**

**TEL : 05.59.56.79.60 / 06.40.33.08.96 - E-mail : [affairescolaires@saintandredeignanx.fr](mailto:affairescolaires@saintandredeignanx.fr)**

*" Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous pouvez obtenir communication, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant à la Mairie de Saint André de Seignanx, service Affaires Scolaires. Les informations recueillies sont gérées par le Service des Affaires Scolaires pour le traitement administratif du dossier scolaire de votre enfant et ne sont ni diffusées, ni vendues."*